

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 9 novembre 2020 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2020-515 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS RÉJEAN CARIGNAN ET JOCELYN PERREAULT POUR LE 701, 4^E AVENUE OUEST AFIN DE PERMETTRE LA SUBDIVISION DU TERRAIN EN DEUX LOTS DISTINCTS

CONSIDÉRANT QUE messieurs Réjean Carignan et Jocelyn Perreault sont propriétaires d'un immeuble situé au 701, 4^e Avenue Ouest à Amos, savoir le lot 2 978 539, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent subdiviser le terrain afin de créer deux lots distincts, ce qui aura pour effet de fixer la largeur des lots projetés 6 403 436 et 6 403 437 à 15,24 mètres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.3.2 du règlement de lotissement n° VA-965, la largeur minimale d'un lot intérieur desservi sur lequel une habitation trifamiliale est implantée est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les futurs lots accueilleront chacun une habitation trifamiliale isolée à 2 étages;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée véhiculaire des terrains sera mitoyenne et QUE les cases de stationnement seront situées en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre la transformation du cadre bâti du secteur en augmentant la densité;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture des habitations projetées s'intègre au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la présence de cases de stationnement en cour arrière est susceptible d'occasionner des désagréments pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2020-516 D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement n° VA-965, produite par M. Jacques Boutin, au nom de M. Réjean Carignan et M. Jocelyn Perreault, ayant pour objet de subdiviser le terrain en deux lots distincts et de fixer la largeur des lots projetés 6 403 436 et 6 403 437 à 15,24 mètres, sur l'immeuble situé au 701, 4^e Avenue Ouest à Amos, savoir le lot 2 978 539, cadastre du Québec.

LE TOUT CONDITIONNEL à ce que le stationnement se situe exclusivement en cour arrière et qu'une haie dense ou une clôture opaque ceinture la cour arrière de manière à réduire l'impact visuel des véhicules et à restreindre l'accès à la ruelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2020-517 QUE la Ville d'Amos confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Amos s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville d'Amos confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville d'Amos reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADJUDICATION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT D'ESSENCE, DE PRODUITS PÉTROLIERS ET DE CARBURANT D'AVIATION POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a fait publier respectivement dans le système électronique SEAO et dans l'hebdomadaire local le Citoyen, un appel d'offres concernant l'approvisionnement d'essence, de produits pétroliers et de carburant d'aviation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public, les entreprises ci-dessous ont présenté à la Ville des soumissions dont les montants, excluant les taxes applicables, apparaît en regard de leur nom respectif :

Produits	Énergies Sonic	Harnois Énergies	Pétronor inc.
Essence S plomb	59 812.50 \$	64 050,00 \$	40 500,00 \$
Diesel	248 045,00 \$	272 440,00 \$	182 000,00 \$
Mogas		4 659,00 \$	3 155,00 \$
JET A1 FS11		145 650,00 \$	
100 LL		79 235,00 \$	

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, l'entreprise Pétronor inc. a retiré sa soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2020-518 D'ADJUGER à Harnois Énergies le contrat suivant :

- approvisionnement en carburant d'aviation – Mogas;
- approvisionnement en carburant d'aviation JET A1 FS11;
- approvisionnement en carburant d'aviation 100LL.

D'ADJUGER à Énergies Sonic inc. les contrats suivants :

- approvisionnement d'essence sans plomb ;
- approvisionnement en carburant diesel.

le tout selon les termes et conditions stipulés dans le cahier des charges des soumissions présentées à la Ville le 16 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AMOS DANS LE PROJET DU PARC THÉMATIQUE ANISIPI

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos travaille afin de développer un projet d'un parc thématique à être réalisé sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet innovateur, structurant, audacieux et de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos s'est adressée à Développement Économique Canada (DEC) afin d'obtenir une aide financière dans la concrétisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer à Développement Économique Canada que la Ville d'Amos s'engage à être promoteur du projet et d'en assumer la gestion globale.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2020-519 D'AUTORISER Mme Nathalie Larouche, directrice du Service du développement économique ou M. Guy Nolet, directeur général à présenter auprès de Développement Économique Canada le projet d'un Parc Thématique connu sous le nom du projet ANISIPI;

D'ADRESSER une demande d'aide financière à Développement Économique Canada pour la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ou la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Amos, tout document officiel concernant un programme d'aide financière avec Développement Économique Canada;

DE S'ENGAGER par ses représentants, si le projet est retenu et subventionné à couvrir tout excédant de la contribution financière allouée par Développement Économique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AUTORISATION DE PRÉSENTER ET DE SIGNER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE PROJET CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ENTREPRENEURIAL AMOS-HARRICANA

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos travaille afin de développer un Centre entrepreneurial aussi appelé : Centre de recherche et d'innovation entrepreneurial Amos-Harricana;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant avec une vision de développement intégré favorisant l'éclosion de nouveaux entrepreneurs œuvrant des différents secteurs économiques et intégrant la recherche sous le chapeau de l'innovation et l'accroissement entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise également plusieurs objectifs secondaires dont mais non exclusivement : stimuler la culture entrepreneuriale; favoriser la réussite de démarrage d'entreprise; développer le maillage et le mentorat de la communauté d'affaires; développer une zone d'innovation et de recherche; promouvoir l'attractivité et la rétention des entrepreneurs; diminuer les gaz à effet de serre et décontaminer et valoriser un site favorisant les investissements et la commercialisation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2020-520 D'AUTORISER Mme Nathalie Larouche, directrice du Service du développement économique ou en son absence M. Guy Nolet, directeur général à présenter auprès

de différents partenaires potentiels incluant tout ministère du Gouvernement du Québec ayant un intérêt pour la concrétisation de ce projet;

D'ADRESSER une demande d'aide financière au Gouvernement du Québec par l'entremise des ministères concernés par la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ou la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Amos, tout document officiel concernant un programme d'aide financière avec le Gouvernement du Québec;

DE S'ENGAGER par ses représentants, si le projet est retenu et subventionné à couvrir tout excédant de la contribution financière allouée par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AUTORISATION DE PRÉSENTER ET DE SIGNER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE PROJET CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ENTREPRENEURIAL AMOS-HARRICANA

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos travaille afin de développer un Centre entrepreneurial aussi appelé : Centre de recherche et d'innovation entrepreneurial Amos-Harricana;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant avec une vision de développement intégré favorisant l'éclosion de nouveaux entrepreneurs œuvrant des différents secteurs économiques et intégrant la recherche sous le chapeau de l'innovation et l'accroissement entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise également plusieurs objectifs secondaires dont mais non exclusivement : stimuler la culture entrepreneuriale; favoriser la réussite de démarrage d'entreprise; développer le maillage et le mentorat de la communauté d'affaires; développer une zone d'innovation et de recherche; promouvoir l'attractivité et la rétention des entrepreneurs; diminuer les gaz à effet de serre et décontaminer et valoriser un site favorisant les investissements et la commercialisation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2020-521 D'AUTORISER Mme Nathalie Larouche, directrice du Service du développement économique ou en son absence M. Guy Nolet, directeur général à présenter auprès de différents partenaires potentiels incluant Développement Économique Canada (DEC) ou tout autre agence ou tout autre ministère du Gouvernement Fédéral ayant un intérêt pour la concrétisation de ce projet;

D'ADRESSER une demande d'aide financière au Gouvernement Fédéral par l'entremise de Développement Économique Canada (DEC) ou toute autre agence dédiée au développement régional ou tout ministère du Gouvernement Fédéral ayant un intérêt pour la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ou la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Amos, tout document officiel concernant un programme d'aide financière avec le Gouvernement Fédéral;

DE S'ENGAGER par ses représentants, si le projet est retenu et subventionné à couvrir tout excédant de la contribution financière allouée par le Gouvernement Fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 34.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice